

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 15 AVRIL 2013 A 18H**

**Absents** : E. CLAUZIER (pouvoir à E. JAUFFRED) – BERNARD Pierre

#### **BRICOMAT : Demande d'ouverture dimanches et jours fériés.**

Le Maire, donne lecture d'une demande du gérant de Bricomat : Monsieur DOS.SANTOS, au sujet d'obtenir l'autorisation d'ouvrir le nouvel établissement les dimanches et jours fériés.

Les avis des conseillers à ce sujet sont réservés, en sachant qu'à l'heure actuelle, aucun établissement de ce type n'est ouvert les jours demandés.

Le Maire propose, que dans un premier temps l'autorisation soit accordée pour les dimanches matin, au même titre que l'Intermarché et que si la situation dans le département évoluée, le Conseil Municipal reverrait bien sur sa position.

Après un échange et des avis très partagés, le Conseil Municipal donne son accord pour l'ouverture le dimanche matin par 4 voix pour et 3voix contre, avec 3 abstentions.

#### **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CNFPT**

Le centre national de formation du Personnel Territorial propose à la commune, la signature d'une convention à cadre de partenariat. Cette convention permet de fixer les règles relatives à la conception, aux modalités de la mise en œuvre, et à l'éventuel financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

Le conseil autorise le Maire à signer cette convention pour 2013.

#### **EMPLOI D'AVENIR : Recrutement**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif d'emplois d'avenir, est entré en vigueur. Dans le secteur non marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi de 3 ans maximum.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne, et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale, et ainsi lui faire acquérir une qualification.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat, est fixée à 75% du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet, pour intégrer le service administratif et acquérir des qualifications et exercer les fonctions de secrétaire de mairie. Le contrat à durée déterminée sera conclu pour une durée de trois ans.

La commission du personnel après s'être réunie, et ayant auditionnée plusieurs candidats, propose la candidature de Mlle Barbara DUBRUILLE.

Le Maire va prendre l'arrêté de nomination de cette personne afin de lui permettre de prendre ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2013.

### **DROIT DE PLACE :**

Le Maire présente la demande formulée par Monsieur Christian POUPON, concernant le rachat de l'établissement commercial « YO PIZZA » de Monsieur SCHMIT, situé sur la parcelle communal A870, près du rond-point d'Intermarché. Il souhaite bénéficier d'un bail plus long de trois ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise M. POUPON à exercer cette activité sur la parcelle communale où est implanté le chalet, moyennant une redevance de mille euros par an et respectant la semaine de 35 h. Le bail sera d'une durée de 3 ans, avec l'indexation du prix à chaque date anniversaire du contrat.

### **DOTATION DES COLLECTIVITES LOCALES : Motion**

Le Maire présente le projet de motion, prise à l'occasion du congrès national des Maires ruraux au sujet des dotations, et plus particulièrement par rapport aux décisions prises par le gouvernement dans le cadre de la prochaine loi des finances 2014.

Il est prévu vis-à-vis des collectivités une baisse de leurs dotations (DGF) en 2014 et 2015. Les communes rurales, demandent que cet effort financier soit fait en priorité sur les communes urbaines qui sont favorisées depuis des années au niveau de la dotation globale de fonctionnement.

La dotation variant de 64 € pour les petites communes à 128 € pour les plus grosses. L'association, demande qu'il n'y est pas de prélèvement sur ces petites communes, les moins riches.

Le Conseil Municipal adopte cette motion à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION : Ecoles**

Des travaux pour les écoles ont été inscrits au budget primitif de cette année. Cela concerne les sanitaires, l'isolation de la chaufferie et sa mise en sécurité, ainsi que le goudronnage des cours.

Le Maire propose de faire une demande d'aide financière auprès du département, et de demander une dérogation afin de pouvoir faire ces travaux aux vacances scolaires de cet été.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire le nécessaire afin d'obtenir la dérogation, car le financement du Conseil Général sera certainement remis début 2014.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La loi du 17 décembre 2010 a modifié les règles de composition des Conseils communautaires, en introduisant une limitation des effectifs de ces derniers, et l'obligation de tenir compte de la population dans la répartition des sièges entre les communes membres.

Ces nouvelles dispositions seront applicables au prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014.

Les communes doivent délibérer avant le 30 juin 2013, soit :

- Il y'a accord dit amiable à la majorité qualifiée, 20 sièges maximum pour notre communauté à répartir.
- Il n'y a pas d'accord amiable avant le 30 juin, c'est le préfet qui imposera la composition avec un nombre de siège de 16.  
Cela donnerait 1 siège pour Bellafaire, Brézières, Piégut, Rochebrune, Théus et Rousset.  
2 sièges pour Venterol.  
3 pour Remollon et 5 pour Espinasse.

Le Maire fait part de la proposition formulée par la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Serre Ponçon, de conserver la composition actuelle de 19 conseillers qui est conforme à la loi, et sa répartition tient compte de la population des communes membres. Cette proposition a été validée par le Conseil communautaire réuni le 27 mars.

La situation actuelle permet aux communes les moins peuplées d'avoir au moins 2 délégués, et cela est important pour conserver l'esprit communautaire, en sachant également qu'au niveau financier c'est ces communes qui apportent la fiscalité locale (EDF, TDF).

Aussi le Maire propose que même si Remollon n'a pas le nombre de sièges qu'elle pourrait avoir, il est favorable à rester comme nous sommes actuellement.

Le Conseil Municipal approuve l'exposé fait, et approuve la proposition formulée par la Présidente de la communauté de communes du Pays de Serre Ponçon, de conserver la composition actuelle soit 19 conseillers communautaires.

## **PERTE DE CREANCES IRRECOUVRABLES**

Le Maire indique que la trésorerie de Tallard a adressé un titre non soldé pour un montant de 3, 50 €.

Le trésorier demande l'admission en non-valeur de ce titre en vue de solder cette affaire. Le conseil municipal décide d'émettre un mandat en non-valeur pour 3,50 € en perte sur créances irrécouvrables.

## **CHAPELLE ST ROCH : Mise en demeure**

La commune a réalisé une plantation devant la chapelle pour en faire un espace convivial lors des fêtes champêtres. Ces arbres plantés depuis plusieurs années commencent à prendre de l'envergure. Cependant l'un d'entre eux avait été endommagé par un tracteur il y'a plusieurs mois.

Aujourd'hui un chemin a été construit dans une des propriétés limitrophes de ce terrain communal, avec une sortie sur la parcelle communale, alors que la propriété agricole en question à une sortie par la plaine, et il n'existe pas de servitude de passage sur le terrain communal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande à cet agriculteur de renoncer à ce projet de sortie sur la parcelle boisée de la chapelle. Une lettre recommandée de mise en demeure va lui être adressé. Une clôture sera posée si nécessaire.

## **STATIONNEMENT DEVANT L'ECOLE (coté Est)**

Le Maire rappelle les accords intervenus entre les deux locataires des appartements communaux. Hors il s'avère que la situation dégénère et que le compromis trouvé est remis en question.

Le Conseil Municipal décide si cette situation de conflit persiste, de supprimer le stationnement, et afin de le faire respecter de mettre en place une jardinière.

## **STATIONNEMENT DANS LA BOURGADE**

Plusieurs riverains, soit par courrier ou par voie direct, se plaignent que des véhicules stationnent dans les ruelles ou sur des emplacements interdits.

Le Maire rappelle qu'une signalisation appropriée a été mise en place, et qu'il appartient à la gendarmerie de la faire respecter. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il en va de la sécurité des personnes (Ambulances) et des biens (Pompiers) à cause des ruelles étroites.

## **PROBLEME DES CHATS**

Une pétition a été remise au Maire sur la problématique des chats très nombreux, avec une population incontrôlée. Cette problématique n'est pas nouvelle, et de nombreuses municipalités sont confrontées à cela.

La commune de Valsertres à réaliser une opération de castration sur les males en 2011, qui lui a coutée 2000 euros, et il apparait deux ans après que le problème est actuellement revenu au même stade.

Il faudrait également opérer les femelles et l'ensemble de la population (c'est à dire les chats des privés) mais la loi ne le permet pas si les personnes refusent.

De plus le budget sera conséquent de plusieurs milliers d'euros. Le Conseil Municipal est très conscient du dérangement et des nuisances que cette surpopulation produit, étudie cependant les solutions possibles.

## **DEMANDE CONCERNANT LA POSE DE BANCS**

François GREGOIRE propose d'installer deux bancs en bordure du chemin de la plaine qui longe la Durance. Ce lieu est assez fréquenté, et plusieurs personnes lui ont fait part de ce souhait.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## **CHEMINS RURAUX**

Jean-Paul ESCALLIER responsable de la voirie, propose que la commune puisse dans les jours prochains, réaliser une opération avec les employés communaux pour boucher les trous sur certains chemins ruraux.

Le Conseil donne son accord et demande à Jean-Paul d'organiser cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire après avoir remercié les conseillers municipaux de leurs participations, clos la séance.